

Atelier thématique Lutte contre les discriminations



Cabinet d'Ingénierie Sociale

INTERVENANTS

Guy CAUQUIL – Cabinet
CIRESE

Evelyne BOUZZINE –
Directrice du Centre de
Ressources Politique de
la Ville en Essonne

Compte-rendu réalisé
par Noga RAVIV

Une variété de formes à la discrimination

Plusieurs types de discriminations peuvent être répertoriés :

La discrimination directe désigne les cas où « pour des raisons de race ou d'origine ethnique, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est ou ne l'a été ou encore ne le serait dans une situation comparable » ;

La discrimination indirecte se produit lorsqu'une « disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier ». Elle peut être intentionnelle ou non intentionnelle ;

L'harcèlement discriminatoire est considéré comme une forme de discrimination, lorsqu'un comportement a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Les discriminations existent dans tous les domaines de la vie quotidienne, comme pour :

- la fourniture d'un bien ou d'un service ;
- l'exercice d'une activité économique quelconque ;
- ou encore pour l'obtention d'un emploi

Historique de la lutte contre les discriminations en France

Il y a dix ans, on parlait encore de racisme en France et non pas vraiment de discrimination. Si, aujourd'hui, un arsenal juridique existe, celui-ci est très récent, ce qui rend difficile son appropriation par les professionnels.

De même, il a pu prendre forme principalement par une forte impulsion de l'Europe. En effet, ce modèle de lutte contre les discriminations est anglo-saxon et bouleverse complètement l'approche républicaine, toujours de mise en France, et en conséquent nos modes de pensées et nos références.

La première fois que la France a été mobilisée sur cette question a eu lieu en 1998 et concernait la question des Roms qui sont Français depuis 500 ans, mais qui restent la minorité la plus discriminée. Ainsi, ce n'est que récemment que la question des discriminations liées uniquement aux étrangers a été remise en cause, prenant en compte le fait que ce phénomène touchait également des personnes de nationalité française. On passe alors d'une approche d'intégration à la société française à celle d'égalité entre nationaux.

De 1998 à 2002, on lie la lutte contre les discriminations à la citoyenneté et à l'accès au droit, et à partir de 2002, à une politique de cohésion sociale.



Une confusion de modèles et de terminologies

Dans cet axe du CUCS de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances, plusieurs modèles et terminologies sont confondus :

Le modèle de l'intégration, qui pose le principe d'égalité formelle, abstraite et théorique, visant l'intégration des publics immigrés ou issus de l'immigration ;

Le modèle de la lutte contre les discriminations, qui est un modèle anglo-saxon, assez récent en France et qui vise à atteindre l'égalité effective des nationaux ou des personnes vivant sur le territoire, à travers principalement des formations et des sensibilisations destinées aux acteurs et aux professionnels. Ce modèle interroge le système et non plus les individus ;

Le modèle de l'égalité des chances, qui vise à atteindre une égalité « pratique » qui puise ses normes dans les principes du marché libéral. Il s'agit d'un modèle libéral et concurrentiel, visant les minorités visibles qu'il faut accéder à l'élite et les minorités vulnérables ou fragilisées, handicapées par leur capital social ou culturel. Toutefois, on reste sur une question de « chances ». Ce modèle est mis en œuvre principalement par la signature de la Charte de la diversité.

La France est passée successivement des politiques d'insertion à celles d'intégration, aux politiques de lutte contre les discriminations, puis à celles dites de la diversité et de la promotion de l'égalité des chances, maints référentiels pour traiter in fine le même phénomène social, tout en confondant les termes et souvent les modèles. Or, il est essentiel de savoir à quel modèle on se réfère si l'on ne veut pas tomber dans un brouillage conceptuel. Une distinction des concepts est, en effet, très importante pour permettre d'aboutir à des actions pertinentes.

Toutefois, on constate bien des fois, une reproduction des pratiques. Cette insistance de traiter de l'intégration lorsque l'on parle de lutte contre les discriminations démontre une certaine cristallisation des acteurs sur le modèle républicain d'intégration « à la française », qui est assimilationniste et qui mène en quelque sorte à la négation des discriminations. Or, malgré des évolutions notables, on reste encore dans cette approche.

Ceci peut également s'expliquer par le fait qu'il est plus aisé de remettre en cause et de vouloir « agir » sur l'individu que sur la société.

Une thématique « fourre-tout »

Comme pour celle de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté, la thématique de lutte contre les discriminations est en quelque sorte une thématique « fourre-tout » puisqu'on y trouve des actions répondant à plusieurs registres et modèles : lutte contre les discriminations, diversité, intégration, accès au droit et aux services, etc.

Un changement de discours, mais une lente modification des pratiques

La rapide transformation des dispositifs démontre une forte interpellation quant à cette question de lutte contre les discriminations. Toutefois, elle ne permet pas d'aboutir à de réels effets par le trop court temps laissé à chaque politique.

De même, si le discours devient de plus en plus virulent, les actions, quant à elles, restent plutôt consensuelles, consistant davantage à une reproduction de pratiques. Par ailleurs, le temps de mise en place de ces politiques est relativement long. Enfin, peu de projets sont finalement élaborés pour répondre à cette problématique.

Un faible portage politique de cette question

Un des problèmes est le turn-over des techniciens, mais aussi celui du manque de stratégie, malgré la bonne volonté de ces derniers. En effet, sur un des sites de Midi-Pyrénées, ils n'ont pas réussi de passer du diagnostic des problèmes de discriminations à une réelle stratégie sur cette question. La mobilisation des élus est en conséquent extrêmement importante.

Or, un portage politique sur cette question est risqué puisque cela comporte un coût électoral fort et les élus positionnés sur cette question se sentent extrêmement isolés.

Une réappropriation de la question des discriminations par les victimes

Les questions de discriminations sont extrêmement réappropriées par les « victimes » et les associations. Ce modèle de « victimisation » est en effet extrêmement prégnant dans les quartiers, ce qui signifie que les habitants ont une grille d'analyse politique, mais qui est basée principalement sur la victimisation.

Une nécessaire formation des acteurs

Une formation est nécessaire pour les acteurs afin de ne pas confondre les concepts et les modèles, mais également pour former un discours cohérent et partagé entre eux sur cette problématique. De même, ils n'ont qu'une faible connaissance de l'arsenal juridique. Par ailleurs, les représentations des acteurs et des professionnels concernés restent à modifier puisqu'on reste encore aujourd'hui sur un modèle remettant en cause davantage les victimes que le système même. Enfin par manque de connaissance des besoins des publics cibles, il est fort possible que des discriminations « indirectes » sont commises par les acteurs ou les opérateurs.

La Halde a fait à son départ le pari du juridique et pas celui de l'animation territoriale et de la prévention. Or, ceci est en train de changer puisque des formations sont déjà proposées sur de nombreux sites en fonction des besoins des acteurs.

Une réflexion sur le « vivre ensemble »

Pour certains participants, il serait nécessaire de traiter au préalable la question du « vivre ensemble », très problématique sur certains sites. En effet, le repli communautaire, voire familial demande une réponse adaptée et rapide, surtout dans un contexte de difficultés économiques, puisque cela mène bien souvent au renforcement de la délinquance.

Les discriminations par procuration

On constate des phénomènes de discriminations par procuration, où des personnes qui ne sont pas discriminées directement mais dont les parents, les proches, les voisins, etc. ont été discriminés et qui, dès lors, se sentent victimes également de discriminations.

En effet, la souffrance du ressenti est extrêmement importante et les principales réponses consistent dans l'écoute et l'accueil de grande qualité. La Halde a compris qu'elle avait un faible sur ce sujet et de plus en plus de compétences sont mobilisées pour ce faire.

Ainsi, les représentations doivent être parfois cassées des deux côtés, celui des acteurs, opérateurs, professionnels, etc. mais aussi celui des habitants se sentant victimes de discrimination. En effet, certains habitants accusent la non-embauche quasiment toujours de discrimination. De même, la répartition des logements est souvent perçue par les habitants comme étant motivée par une discrimination. Or, une des solutions pour réduire ce ressenti est de clarifier le recrutement des entreprises ou encore l'attribution des logements.

Mise en commun : Atelier Lutte contre les discriminations et égalité des chances

	Albi	Carmaux	Castres-Mazamet	Gaillac	Graulhet	Lourdes	Montauban	Tarbes	Toulouse
Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et plus largement à l'échelle intercommunale, notamment par une gestion du peuplement plus équilibrée.									
Lutter contre toute forme de discriminations liées à l'emploi, au logement et aux loisirs et favoriser l'égalité des chances hommes/ femmes en tenant compte des populations spécifiques.									
Mobiliser tous les acteurs des sphères politique, institutionnelle et associative pour une lutte conjointe et cohérente contre les inégalités et les discriminations.									
Sensibiliser et mobiliser les entreprises à l'enjeu de l'insertion professionnelle des populations cibles des discriminations et aux enjeux de la lutte contre toute forme de discriminations.									
Faciliter l'accès à l'emploi des publics cibles aux discriminations.									

	Albi	Carmaux	Castres-Mazamet	Gaillac	Graulhet	Lourdes	Montauban	Tarbes	Toulouse
Favoriser l'égalité des chances, l'intégration des populations spécifiques (gens du voyage, primo-arrivants, situation de handicap, etc.) dans la vie de la Cité et développer le lien social.									
Veiller à la participation et à l'implication des filles dans les actions et activités au sein des CUCS.									
Accroître les chances de réussite éducative et scolaire des publics spécifiques.									
Améliorer le parcours résidentiel des populations spécifiques.									
Améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des victimes de discriminations et traiter les discriminations.									
Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle.									
Favoriser la création d'activités nouvelles sur le territoire, notamment des gens du voyage ou des publics cibles.									
Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des publics spécifiques (gens du voyage) en promouvant une démarche d'éducation à la santé.									
Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers.									

Objectif stratégique	Propositions de résultats attendus	Indicateurs de résultats
Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et plus largement à l'échelle intercommunale, notamment par une gestion du peuplement plus équilibrée.	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation de l'offre des logements aux besoins des publics spécifiques. - Définition avec les bailleurs sociaux, la CAF, la ville d'une politique de peuplement concertée. - Une meilleure appréhension par les acteurs de la diversité culturelle. - Augmentation des expériences innovantes favorisant la mixité sociale. - Augmentation des populations spécifiques intégrées dans les logements collectifs. - Lutte contre toute forme de discrimination dans l'attribution des logements sociaux. - Une moindre concentration des familles en grande difficulté. - Hausse du taux de mixité dans les attributions de logements. - Insertion sociale, voire professionnelle des plus marginalisés. - Un renforcement de la mixité sociale, interculturelle et générationnelle. - Augmentation du taux de mixité sociale dans les écoles et collèges. - Amélioration du climat social et renforcement du respect de la diversité culturelle. - Une valorisation de l'image des quartiers CUCS. - Valorisation de l'image de soi des bénéficiaires du parc social. - Satisfaction des habitants de leur logement et cadre de vie. 	-
Lutter contre toute forme de discriminations liées à l'emploi, au logement et aux loisirs et favoriser l'égalité des chances hommes/femmes en tenant compte des populations spécifiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs institutionnels et des entreprises aux enjeux de la lutte contre les discriminations. - Concertation entre les acteurs afin d'adapter leurs pratiques aux besoins et attentes des personnes victimes de discrimination. - Meilleure orientation des populations spécifiques vers les dispositifs de droit commun. - Description, dans chaque projet financé dans le cadre du CUCS, des modalités de prise en compte de la question des discriminations. - Accès des publics spécifiques au droit et à la justice. - Renforcement de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi, au logement et aux loisirs des publics cibles des discriminations. - Baisse des plaintes de discriminations liées à l'emploi, au logement et aux loisirs. - Baisse du taux de chômage des publics cibles des discriminations dans les quartiers prioritaires. 	-

<p>Mobiliser tous les acteurs des sphères politique, institutionnelle et associative pour une lutte conjointe et cohérente contre les inégalités et les discriminations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs institutionnels aux enjeux de la lutte contre les discriminations. - Renforcement de la concertation des acteurs concernés pour une plus grande cohérence et complémentarité. - Développement de tableaux de bords sexués par quartier. - Amélioration de la connaissance des phénomènes de discriminations sur le territoire. - Accroissement du nombre de collectivités mettant en œuvre les plans d’actions contre les discriminations. - Meilleur accès des publics cibles de discriminations aux services en général. - Un traitement plus efficace contre les discriminations. - Réponses plus adaptées aux besoins des personnes cibles de discrimination. - Baisse des plaintes de discriminations liées à l’emploi sur l’échelle des ZUS. - Baisse du taux de chômage des publics cibles des discriminations dans les quartiers prioritaires. 	-
<p>Sensibiliser et mobiliser les entreprises à l’enjeu de l’insertion professionnelle des populations cibles des discriminations et aux enjeux de la lutte contre toute forme de discriminations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des entreprises aux enjeux de la lutte contre les discriminations. - Accroissement du nombre d’entreprises mettant en œuvre les plans d’actions contre les discriminations. - Augmentation du nombre d’entreprises et d’agences d’intérim partenaires. - Création d’un réseau d’entreprises partenaires. - Modification des pratiques d’embauche des entreprises. - Changements de pratiques des agences d’intérim de la ville. - Augmentation des sorties positives des divers dispositifs, et notamment du PLIE. - Baisse des plaintes de discriminations liées à l’emploi sur l’échelle des ZUS. - Baisse du taux de chômage des publics cibles des discriminations dans les quartiers prioritaires. 	-

<p>Faciliter l'accès à l'emploi des publics cibles aux discriminations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation des acteurs et adaptation de leurs pratiques aux besoins et attentes des populations. - Diffusion et communication auprès des publics spécifiques dans les quartiers prioritaire des différents acteurs chargés de l'emploi. - Augmentation du public féminin accueilli dans les permanences de proximité du PLIE et les centres sociaux. - Développement de l'offre de garde d'enfants dans les quartiers prioritaires. - Une meilleure orientation du public vers les dispositifs de droit commun. - Augmentation du nombre d'entreprises et d'agences d'intérim partenaires. - Création de parcours professionnels cohérents et diversifiés pour les publics spécifiques en grande difficulté en évitant la segmentation des actions. - Augmentation du nombre de publics spécifiques employés dans le cadre des contrats aidés, des clauses d'insertion, des chantiers d'insertion, des dispositifs d'insertion du Conseil Général. - Augmentation des sorties positives des publics spécifiques divers dispositifs, et notamment du PLIE, vers un emploi ou une formation qualifiante. - Baisse des plaintes de discriminations liées à l'emploi sur l'échelle des ZUS. - Baisse du taux de chômage des publics cibles des discriminations dans les quartiers prioritaires. 	
---	---	--